



Les Ruines de Séchilienne

L'effondrement des Ruines de Séchilienne aurait des conséquences pour la vallée en aval de la Romanche. Jarrie serait concernée par des risques d'inondation.

La montagne des Ruines de Séchilienne est composée de roches très friables dont les failles soumises aux intempéries s'écartent. Un éboulement d'une partie de cette masse rocheuse est prévisible. Lors d'une chute massive de roches un barrage naturel pourrait barrer la Romanche. L'eau à terme devrait faire céder ce barrage et provoquer des inondations. Basse-Jarrie serait alors inondée. Les spécialistes tablent sur deux scénarii :

RISQUES NATURELS

6

> à très court terme (moins de 10 ans) : des chutes de faibles volumes de masses rocheuses vont se poursuivre (quelques centaines de mètres cubes) mais n'auront aucune conséquence sur l'écoulement de la Romanche et des circulations. Dans cette configuration la commune de Jarrie n'encourt aucun risque.

> à court terme (de l'ordre de 10 ans) les chutes pourraient atteindre un volume de 3 millions de m³ en une ou plusieurs fois. Dans ce cas le cours de la Romanche serait bouché. Une partie de Basse-Jarrie pourrait alors être inondée (hauteur quelques cm).

D'autres scénarii ont également été étudiés pour des volumes de matériaux plus importants qui entraîneraient la formation d'un barrage sur la Romanche, avec une probabilité de quelques dizaines d'années.

Les Ruines sont surveillées 24h/ 24 par des capteurs et la mairie reçoit un compte-rendu mensuel donnant les principales évolutions.



La commune agit

Depuis plusieurs années des élus de la commune siègent à la commission CLAIRS (Commission Locale d'Analyse et d'Information sur les Ruines de Séchilienne). Ils militent pour la création de moyens de protection comme, par exemple, la réalisation d'un tunnel permettant à l'eau de s'écouler en cas de chute massive de roches.



Pour se protéger



Au début de l'alerte dans la mesure du possible

- obturer les entrées d'eau (portes, fenêtres)
- couper le gaz et l'électricité



Pendant l'alerte

- 1 - monter à l'étage
- 2 - ne pas aller chercher les enfants à l'école
- 3 - écouter la radio (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)
- 4 - n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités
- 5 - ne pas s'engager sur une route inondée



Penser à : Avant

- 1 - mettre au sec les meubles, objets, produits
- 2 - amarrer les cuves, prendre des mesures pour éviter la pollution d'eau (fuel, produits toxiques)
- 3 - faire des réserves d'eau potable
- 4 - prévoir l'évacuation

Après

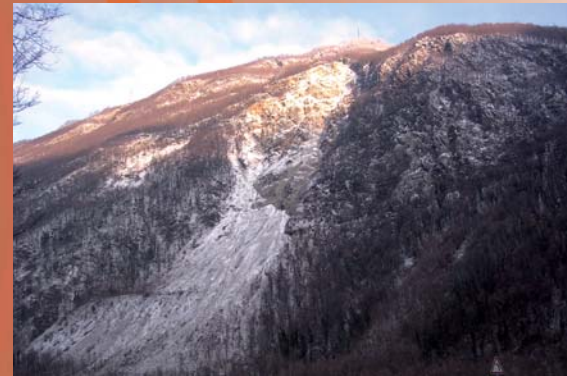
- 1 - aérer et nettoyer les pièces
- 2 - ne rétablir le gaz ou l'électricité que si l'installation est sèche
- 3 - chauffer dès que les conditions le permettent





Les Mouvements de terrain

Jarrie est peu concernée par les mouvements de terrain. Néanmoins, elle est entourée de collines dont la pente est parfois abrupte.



Le mouvement de terrain

Jarrie n'a jamais connu de mouvement de terrain. Ces derniers peuvent être de natures différentes (éboulements, glissements par coulées de boues, effondrements ou affaissements etc.). Les glissements sont des mouvements lents de terrain, les coulées sont des déplacements rapides d'une masse de matériaux. Ils résultent souvent de la nature géologique du terrain et des événements climatiques récents.

Trois secteurs peuvent être soumis à un mouvement de terrain :

- la Grande Combe, Combe de la Gouderie : dans ce secteur le terrain est formé d'alluvions fluvio-glaciaires à faible cohésion
- Côte Plaine, les Pérouses : ce secteur est constitué de couches marneuses et argileuses en forte pente
- les Clares, Bois de Palleine : ce secteur est formé de couches marno-calcaires recouvertes d'alluvions argileuses en forte pente

La commune agit

Lors de la préparation en 1994 et de la révision en 2003 du Plan Communal de Sauvegarde, un recensement précis des zones à risque a été mis en œuvre.

Pour se protéger

- 1 - fuir la zone dangereuse
- 2 - ne pas revenir sur ses pas
- 3 - ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- 4 - se mettre à la disposition des secours



Les Séismes

La commune de Jarrie, comme toutes les communes du département, peut être soumise à un risque faible de sismicité.

Le séisme est un tremblement soudain plus ou moins brutal de l'écorce terrestre. Dans les Alpes, il est le résultat de la libération d'énergie accumulée par les déplacements de deux plaques continentales : Afrique et Eurasie. Le « Foyer » appelé aussi « hypocentre » de cette activité peut varier de la surface jusqu'à une profondeur de 700 km. En fonction de l'amplitude et de la durée du séisme les dégâts peuvent être plus ou moins importants. La France est découpée en 5 zones de sismicité (0, 1a, 1b, 2 et 3). Jarrie est classée en zone 1b.

Le 11 janvier 1999 le séisme de Laffrey est ressenti jusqu'à Jarrie. La magnitude de ce tremblement de terre était de 4,1 sur l'échelle de Richter.

Le sous-sol de l'agglomération grenobloise est constitué d'un lit alluvial épais encaissé entre les massifs montagneux de Belledonne, du Vercors et de la Chartreuse. En cas de séisme ces montagnes entraîneront des effets de réverbération et de résonance, car les ondes seront piégées. Des conséquences notables de ces effets pourront se faire sentir sur l'ensemble de la vallée.

La commune agit

Ce risque a été examiné dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, révisé en 2003.

Pour se protéger

- à l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres



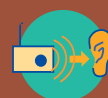
- à l'extérieur : s'éloigner des bâtiments, des arbres ou des lignes électriques



- en voiture : s'arrêter et conserver sa ceinture attachée jusqu'à la fin de la secousse

Après la secousse

- 1 - évacuer le bâtiment sans utiliser les ascenseurs
- 2 - écouter la radio
(France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)
- 3 - ne pas utiliser le téléphone
sauf en cas d'extrême urgence



Penser à :

- 1 - emporter les objets de première nécessité (couverture)
- 2 - couper le gaz
- 3 - ne pas aller chercher les enfants à l'école





Les Feux de forêts

Jarrie est une vaste commune qui s'étend sur 1326 hectares où la nature (prairies et forêts) tient une place importante.



Pour qu'un incendie se déclenche trois conditions doivent être réunies :

- un combustible comme la végétation forestière ou subforestière
- un comburant (l'oxygène de l'air)
- un flux de chaleur

Les risques d'incendie dans la commune sont faibles. Néanmoins un été combinant une sécheresse exceptionnelle et des températures élevées durant plusieurs mois peuvent survenir comme en 2003. Les risques par imprudence sont alors réels à la fois en forêt, mais aussi au niveau des prairies.

Pour se protéger

- dans la nature s'éloigner face au vent
- fermer et arroser les portes, volets et fenêtres
- occulter les aérations avec un linge humide
- se tenir informé de la propagation du feu (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)
- se préparer à évacuer
- couper le gaz et l'électricité



Durant les périodes de canicule, penser à :

- ne pas allumer de barbecue à foyer ouvert
- ne pas tirer de feux d'artifices ou pétards
- ne pas jeter des mégots de cigarettes dans les zones à risque
- repérer les chemins d'évacuation



Les Tempêtes

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents de vitesse égale ou supérieure à 100 Km/h et accompagnée en général de fortes pluies. Ces phénomènes sont parfois extrêmement localisés.



Depuis la tempête de 1999, Météo France diffuse quotidiennement des cartes de vigilances. Le niveau de risque est symbolisé par des couleurs allant du vert au rouge. Pour s'informer en temps réel, consulter la carte sur le site Internet : www.meteofrance.fr



Chutes de neige abondantes

Jarrie s'étend sur un territoire en partie en pente dont le point le plus haut est à 733 m.

La commune se charge de déneiger les routes communales et la DDE la route nationale (RN de Vizille) et la route départementale. Les chutes de neige en abondance sont rares.



La commune agit

Chaque année la mairie met en place une astreinte « neige » dès l'automne. Les hommes du Service Technique et Environnement et une entreprise extérieure restent en alerte 24h/24, afin de déneiger l'ensemble des routes de la commune.

Pour se protéger

- fermer portes et fenêtres
- débrancher les appareils électriques en cas d'orage
- écouter la radio et suivre les consignes de sécurité (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz)
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Penser à :

- rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés



- éviter de prendre la route
- ne pas stationner sous les lignes électriques
- s'abriter sous un toit solide
- ne pas monter sur un toit pour le déneiger



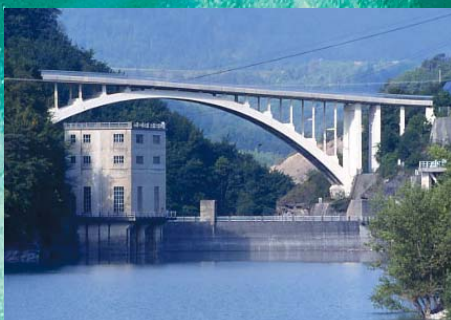
zone en aval
d'un barrage
d'une digue



zone submersible

Les Ruptures de barrage

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Jarrie se trouve en aval de sept barrages. La commune peut être soumise aux conséquences de la rupture d'un de ces ouvrages.

La rupture d'un barrage

Le barrage est un ouvrage artificiel qui retient les eaux d'une rivière qui servent à produire de l'électricité, réguler les cours d'eau etc. Le barrage vit, travaille, fatigue ... Le risque de rupture brutal de l'ouvrage dit « d'effacement » reste extrêmement faible. Ce risque est plus élevé lors du premier remplissage. Les barrages sont surveillés par EDF et les services de l'Etat tout au long de l'année.



12 En cas de rupture :

Nom du barrage	Temps d'arrivée de l'eau à Jarrie	Hauteur d'eau maximum	Zones concernées dans Jarrie
Notre-Dame de Commiers	2 h 49	4 m de plus que la hauteur initiale du Drac	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin
Monteynard -Avignonet	12 mn environ	10-12 m de plus que la hauteur initiale du Drac	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin
Saint-Pierre de Cognet	L'onde serait absorbée par la barrage du Monteynard		
Le Sautet	57 mn	7 à 8 m de plus que la hauteur initiale du Drac	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin
Grand'Maison	1h 57	5 à 9 m de plus que la hauteur initiale de la Romanche	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin
Verney	2 h 02	3 à 6 m de plus que la hauteur initiale de la Romanche	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin
Chambon	2 h 14	3 à 5 m de plus que la hauteur initiale de la Romanche	Tous les terrains entre la Romanche et le Clos Jouvin



Scenarii prenant en compte la capacité maximale de stockage du barrage.

Pour se protéger



Avant l'alerte

- connaître le signal d'alerte et les consignes pour la zone du premier quart d'heure. Un signal d'alerte spécifique, de type corne de brume, est réservé à l'information pour le risque barrage. Pour le diffuser, ce réseau est installé dans la zone dite de « sécurité immédiate » (zone du premier quart d'heure).

Pendant l'alerte

- 1 - gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble 
- 2 - ne pas prendre l'ascenseur 
- 3 - ne pas revenir sur ses pas
- 4 - ne pas aller chercher les enfants à l'école
- 5 - attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile

Penser à :

- 1 - écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8MHz) 
- 2 - ne téléphoner qu'en cas d'urgence 
- 3 - couper le gaz et l'électricité

Information importante

Des cornes de brume sont installées à Basse-Jarrie. Pour apprendre à reconnaître le signal sonore, vous pouvez l'entendre une fois par trimestre le premier mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre vers 12h15.

Les barrages de la région



© Sébastien Gominet (FR)